

# PROCES VERBAL DU 26 JUIN 2024

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, est réunie ce jour la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

### Article L1414-2

Modifié par l'ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 – art 6

*Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. Toutefois, pour les marchés publics passés par les offices publics de l'habitat, la commission d'appel d'offres est régie par les dispositions du code de la construction et de l'habitation applicables aux commissions d'appel d'offres des organismes privés d'habitations à loyer modéré.*

*En cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres.*

*Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.*

Vu le rapport de présentation en date du 26 juin 2024,

### ORDRE DU JOUR

Attribution du marché public dénommé  
« Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Forez-Est »

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES - MEMBRES PRESENTS -

Etaient présents, ce jour, les membres ci-après rapportés de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de Forez Est :

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - PERSONNES MEMBRES

NOM - PRENOM	QUALITE
VERICEL Pierre	Président
DUPIN Gilles	Titulaire
DENIS Christian	Titulaire
BERNE Didier	Titulaire
DESHAYES Sébastien	Titulaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024



FLAMAND Robert	Titulaire
GUILLARME Christophe	Suppléant
COUBLE Simone	Suppléant
MONCELON Gérard	Suppléant
COASSY Bruno	Suppléant
DUBOIS Gérard	Suppléant

Autres personnes présentes : (personnalités qualifiées au sens de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

NOM - PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
Guillaume MENNESSON	Directeur Général des Services	
Georges ROCHETTE	Vice-Président Gestion des déchets	
Guillaume CORTEY	Directeur du Pôle Environnement Patrimoine Espace Public	
Clément GILLON	Directeur du service gestion et valorisation des déchets	
Jean-Marc HONORE	Responsable des services Finances et Juridique	
Anita LEDOUX-AUSSEUR	Achats-Commande Publique	
Clio BORGHESE	Consultante déchets et économie circulaire (AJBD)	

Monsieur Pierre VERICEL, Président de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est), invite les membres de la Commission à prendre siège, remercie les personnes présentes et vérifie la présence du quorum suffisant pour tenir la séance.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sont invités à prendre siège.

Il est procédé à la vérification du quorum.

6 membres ayant voix délibérative sont présents : le quorum est atteint.

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Date	Description	Statut
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé
2024-07-18	Demande de renseignements	Révisé

Le Directeur gestion et valorisation des déchets du Pôle Environnement, Patrimoine, Espaces Public prend la parole et rappelle l'historique de la procédure et du marché public considéré et l'objet de la présente Commission, à savoir l'attribution du marché public dénommé « Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CC Forez-Est » :

## **I. RAPPEL**

### **1.1 - Objet du marché public**

La présente consultation concerne : « Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CC Forez-Est » et a pour objet la collecte, l'évacuation des déchets ménagers et assimilés, la mise à disposition des contenants de déchèteries, le traitement des OMR, des biodéchets et des déchets de déchèteries.

Le service est à assurer sur l'ensemble du périmètre de la CC Forez-Est.

### **1.2 - Etendue de la consultation**

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

### **1.3 – Type et forme de contrat**

Le présent marché est un marché ordinaire de type prestations de services.

### **1.4 - Décomposition de la consultation**

La présente consultation fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique.

La **présente consultation fait l'objet d'un allotissement en 7 lots :**

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
Lot n°1	Collecte, en PAP et en PAC, et transport des OMR et du Multimatériaux
Lot n°2	Collecte, transport et traitement des biodéchets
Lot n°3	Collecte et transport du verre
Lot n°4	Collecte des cartons des professionnels
Lot n°5	Traitement OMR
Lot n°6	Gestion des bas de quais de déchèterie
Lot n°7	Gestion des DDS

### **1.5 - Durée - Délais d'exécution**

#### **Pour les lots 1, 2,3,4,6 et 7 :**

le marché est conclu pour une durée de 8 ans maximum (6 ans fermes + deux fois 1 an de reconduction) à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

#### **Pour le lot 5 :**

le marché est conclu pour une durée de 5 ans maximum (3 ans fermes + deux fois 1 an de reconduction) à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations : 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de police, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'inspecteur de police chargé de la mission de suivi de la mise en œuvre de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Le rapport est adressé à votre attention en vertu de l'article 15 de la loi n° 2017-105 du 28 juillet 2017 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au libre accès à l'information.

Une période de préparation est prévue afin de mettre en place la prestation (à titre indicatif cette période est prévue de juillet 2024 à décembre 2024). Elle commence à la notification et prend fin au début des prestations. Elle ne donne pas lieu à une rémunération spécifique.

### **1.6 - Conditions de participation des concurrents**

Le marché sera conclu avec une entreprise seule ou avec un groupement d'entreprises.

Les opérateurs économiques ont la faculté de soumissionner sous forme de groupement solidaire ou conjoint conformément à l'article R.2142-20 du Code de la Commande Publique.

Les candidatures sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur au moment de la remise des offres.

Il n'est pas interdit aux candidats de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### **1.7 - Date de parution de la publicité**

Plateforme [www.loire.fr](http://www.loire.fr) :

- Transmission le 22 mars 2024
- Publication le 24 mars 2024

BOAMP :

- Transmission le 22 mars 2024
- Publication le 24 mars 2024

JOUE :

- Transmission le 22 mars 2024
- Publication le 25 mars 2024

### **1.8 - Date et heure limites de réception**

Le mardi 21 mai 2024 à 12h00

### **1.9 - Date de l'ouverture des plis**

Le mardi 21 mai 2024 à 14h00

### **1.10 - Nombre d'offres déposées**

10 plis

## **II. EXPOSE**

Les agents de la CC Forez-Est en présence prennent la parole pour présenter l'examen des candidatures et des offres.

A cet effet, ils font lecture du rapport de présentation annexé au présent procès-verbal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-~~20~~240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second block of faint, illegible text.

Third block of faint, illegible text.

Fourth block of faint, illegible text.

Fifth block of faint, illegible text.

Sixth block of faint, illegible text.

Seventh block of faint, illegible text.

Eighth block of faint, illegible text.

Ninth block of faint, illegible text.

Tenth block of faint, illegible text.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

### **III. EXAMEN DES CANDIDATURES**

Les agents de la collectivité présents font une lecture du rapport d'analyse des candidatures annexé au présent procès-verbal.

Il a été reçu 10 candidatures (une candidature ayant été déposée puis retirée pour être remplacée par une autre candidature du même candidat).

Les dix candidats ont remis l'ensemble des documents exigés au règlement de la consultation justifiant de leur capacité technique, juridique et professionnelle.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes admet la recevabilité des 10 candidatures.

Résultat des votes :

Pour	
Contre	
Abstention	

### **IV. EXAMEN DE LA RECEVABILITE DES OFFRES**

Les agents présents rappellent aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, les documents que les candidats devaient remettre à l'appui de leur offre.

Les dix candidats ont remis l'ensemble des documents exigés au règlement de la consultation.

La Commission d'Appel d'Offres admet la recevabilité des 10 offres reçues.

Résultat des votes :

Pour	
Contre	
Abstention	

### **V. EXAMEN DES OFFRES**

Les agents alors présents font une lecture du rapport d'analyse des offres. Cette analyse a été réalisée à l'aune des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation.

Le rapport d'analyse des offres est annexé au présent procès-verbal.

Au regard des analyses opérées, il est proposé de retenir :

- Pour le lot 1 : l'offre de la Société SUEZ RV CENTRE EST, dont le siège social est à 3 rue Calixte Plotton 42000 SAINT-ETIENNE, pour un montant de prévisionnel 26 753 062,10 € TTC,
- Pour le lot 2 : l'offre de la Société BM ENVIRONNEMENT dont le siège social est à 638 route des Marceaux la Barge 42130 SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE, pour un montant prévisionnel de 1 639 767,92 € TTC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-520240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

*[The main body of the document contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

- Pour le lot 3 : l'offre de la Société MINERIS dont le siège social est à 37 rue Paul Sain CS 40100 84918 Avignon Cedex 9, pour un montant prévisionnel de 1 507 283,78 € TTC,
- Pour le lot 4 : l'offre de la Société RESSOURCERIE DES MONTS DU LYONNAIS dont le siège social est à 181 Boulevard du 11 novembre 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE, pour un montant prévisionnel de 832 320,00 € TTC,
- Pour le lot 5 : l'offre de la Société SUEZ RV CENTRE EST, dont le siège social est à 3 rue Calixte Plotton 42000 SAINT-ETIENNE, pour un montant prévisionnel de 12 697 504,00 € TTC,
- Pour le lot 6 : l'offre de la Société SERMACO dont le siège social est ZI du Bayon Rue René Varennes 42150 LA RICAMARIE, pour un montant prévisionnel de 16 418 405,37 € TTC, (ou sans PSE 16 359 325,37 € TTC)
- Pour le lot 7 : l'offre de la Société SARPI LA TALAUDIÈRE dont le siège social est 461 Gorge Sand 42350 LA TALAUDIÈRE, pour un montant prévisionnel de 604 996,99 € TTC,

Résultat des votes :

Pour	
Contre	
Abstention	

## **VI. DECISION**

La Commission d'Appel d'Offres décide :

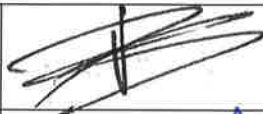





- d'attribuer le lot 1 « Collecte en PAP et en PAC, et transport des OMR et du multi-matériaux » à la Société SUEZ RV CENTRE EST, dont le siège social est à 3 rue Calixte Plotton 42000 SAINT-ETIENNE, selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires,
- d'attribuer le lot 2 « Collecte, transport et traitement des biodéchets » à la société BM ENVIRONNEMENT dont le siège social est à 638 route des Marceaux la Barge 42130 SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE, selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires,
- d'attribuer le lot 3 « Collecte et transport du verre » à la société MINERIS dont le siège social est à 37 rue Paul Sain CS 40100 84918 Avignon Cedex 9, selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires,
- d'attribuer le lot 4 « Collecte des cartons des professionnels » à la Société RESSOURCERIE DES MONTS DU LYONNAIS dont le siège social est à 181 Boulevard du 11 novembre 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE, selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires,
- d'attribuer le lot 5 « Traitement des OMR » à la Société SUEZ RV CENTRE EST, dont le siège social est à 3 rue Calixte Plotton 42000 SAINT-ETIENNE, selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires,
- d'attribuer le lot 6 « Gestion des bas de quais de déchèterie » à la Société SERMACO dont le siège social est ZI du Bayon Rue René Varennes 42150 LA RICAMARIE, selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires,

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, likely the primary content of the document.

Additional faint, illegible text at the bottom of the main content area.

- d'attribuer le lot 7 « Gestion des DDS » à la Société SARPI LA TALAUDIÈRE dont le siège social est 461 Gorge Sand 42350 LA TALAUDIÈRE, selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires.

VERICEL Pierre	Président	
BERNE Didier	Titulaire	
DENIS Christian	Titulaire	
DUPIN Gilles	Titulaire	
FLAMAND Robert	Titulaire	
DESHAYES Sébastien	Titulaire	

**A FEURS (Loire),  
Le 26 juin 2024**

**SIGNATURE DU PRESIDENT**



